

Le PACS - 1/2

Le PACS, un pacte encore peu connu et peu utilisé, mais qui se révèle plutôt prometteur...

Certains n'en ont encore jamais entendu parler, mais c'est peut-être "le mariage du futur".

Tout d'abord, qu'est ce que c'est ?

PACS = PActe **C**ivil de **S**olidarité.

C'est un contrat qui se passe entre deux personnes adultes, de sexe différent ou de même sexe, pour organiser leur vie commune. Est proclamée l'aide matérielle et mutuelle.

Beaucoup de couples restaient en union libre (c'est à dire qu'ils vivaient ensemble sans être mariés) : au début des années 60, l'union libre représentait seulement 3% des couples, mais à présent elle représente 15% des couples.

Actuellement, 90% des nouveaux couples débutent leur vie commune sans se marier ; c'est une pratique devenue commune, alors qu'avant elle était redouté des parents, qui voulaient que les enfants se marient avant de vivre ensemble, etc... Mais les temps changent !

Certains couples ne voulaient pas se marier, ils ont donc trouver un "contract" situé entre l'union libre et le mariage.

Le mariage, quant à lui, se termine une fois sur deux en divorce. Alors quel est le remède ? Le PACS !

Les différentes (jugées comme bénéfiques) avec le mariage sont :

- La possibilité d'être avec une personne de même sexe : c'est donc une bonne chose pour les homosexuels à qui le mariage était interdit.
- La séparation peut être unilatérale (une seule des deux personnes PACSée peut rompre le PACS, alors que pour le mariage les personnes doivent être toutes deux d'accord, ou bien l'une des deux doit avoir fait une faute grave qui permet le divorce).

Les points communs avec le mariage :

- Interdiction pour des parents et alliés proches de se marier (frère et soeur,...)
- Interdiction de signer un PACS si l'on est déjà marié ou déjà PACSé.

Malgré les avantages du PACS, celui ci est encore très mal vu : par les personnes croyantes qui clament le mariage dans les traditions, surtout. Il est vrai que le mariage a une symbolique, il représente l'union des corps et des esprits. Mais certaines personnes ont déjà fait une croix dessus...

M. Jean Pierre Michel, député, a ajouté une loi concernant le pacte : elle autorise l'adoption plénière de l'enfant du conjoint. Pour plus de détails : <http://www.France.qrd.org/texts/partnership/fr/pion3276.html>

Ici le site des mères de France qui soutiennent le PACS : <http://membres.lycos.fr/cmfp/cmfp.htm>

Et là le site qui dit NON au PACS, qui le juge même dangereux, et qui pense que l'état devrait favoriser le

Le PACS - 2/2

mariage... Et qui le compare avec le mariage :

http://www.uniondesfamilles.org/non_au_pacs.htm

Témoignage de deux hommes ayant signés le PACS. Je cite : *"Pour nous, la signature au greffe du tribunal ne représentait rien ; c'était une formalité imposée par la loi que nous avons faite pour être en règle. L'important ce fut "l'après". La cérémonie et la fête. Depuis l'arrivée de Bertrand Delanoë à la Mairie de Paris, les choses ont heureusement quelque peu changé. C'est dans le IXe arrondissement que tout a commencé, lorsque le maire, Jacques Bravo, a décidé de présider des cérémonies de Pacs en mairie, pour rendre l'union plus solennelle. Et puis, d'autres mairies (de gauche) ont suivi. Dans le XVIIIe, nous avons été les PREMIERS ! Première donc pour nous mais aussi pour Bertrand Delanoë, qui, le jour de la Gay Pride à Paris (coïncidence), célébrait son premier Pacs... "*

On comprend donc que les avis sont encore partagés, beaucoup de personnes sont sceptiques et surtout peu renseignées... **Alors, le PACS, mariage du futur ou foutaise ?**

Dites-moi quel est votre avis...